

Ce ne fut souvent pas sans danger que Rosaz recueillit tous ces objets. En l'an II, il se vit déclaré suspect pour avoir recueilli des souvenirs de la royauté, et, en 1814, on l'accusa d'être un sans-culotte pour avoir recherché des objets du règne de la Terreur...

En 1837, cet infatigable chercheur sentant les atteintes de la vieillesse et le besoin de passer ses derniers jours dans la retraite, à la campagne, offrit à l'Académie de Lyon de lui céder sa collection. Ce corps savant ne formant pas de collection, engagea la ville à l'acquérir. Toutefois, ce ne fut que le 5 mars 1846 que, sur le rapport d'une commission nommée par le maire, la ville put faire cette acquisition au prix de 10,000 francs, payables en quatre termes et sans intérêts. Le 29 avril suivant, ce traité fut sanctionné par M. le préfet du Rhône.

A la suite de ce traité, l'autorité municipale prit des dispositions pour que cette collection fût apportée aux archives de l'Hôtel-de-Ville où on lui prépara des vitrines pour la recevoir. Le conservateur en dressa un inventaire. Mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, cette collection et tout ce qui formait le musée historique de Lyon, dut être enlevé en 1855, du local de l'Hôtel-de-Ville, et on prit alors une regrettable mesure. Les brochures, livres, manuscrits, autographes, au lieu d'être réunis à la collection Coste, si riche déjà en documents de l'histoire de Lyon, furent déposés aux archives de la ville, dans les combles de l'Hôtel-de-Ville; quelques tableaux furent envoyés aux archives départementales et le reste de la collection Rosaz a été joint au musée du Palais Saint-Pierre. Par suite de ces diverses mesures, le but que la ville s'était proposé, en achetant, entre autres, la collection Rosaz, pour former un musée historique lyonnais, n'a pas été atteint. Cette collection qui n'avait d'intérêt